

Paris, le 12 avril 2021

## **Ségur de la Santé et revalorisation des kinésithérapeutes salariés : le Ministre tient ses engagements auprès du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes**

Dès l'annonce du Ségur de la Santé en mai 2020 et tout au long du processus de travail, le Conseil national de l'ordre a rappelé qu'il était crucial de réévaluer les carrières et rémunérations des kinésithérapeutes salariés.

**Madame Pascale MATHIEU, présidente du Conseil national de l'ordre a notamment alerté à plusieurs reprises Monsieur Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé quant à la situation dans les établissements de santé, où il manque aujourd'hui plus de 3 000 kinésithérapeutes sur des postes pourtant budgétés. Ces messages ont été entendus par le ministre, qui a confirmé aujourd'hui la revalorisation des salaires des kinésithérapeutes.**

Une augmentation de 302 € nets pour les kinésithérapeutes débutants après un an, un salaire de plus de 3 500 € nets pour les professionnels en fin de carrière soit une augmentation de 576 € par rapport aux grilles antérieures : lors de la réunion du comité de suivi du Ségur de la Santé, le ministre des Solidarités et de la Santé a réaffirmé à la présidente du Conseil national de l'ordre ses engagements en faveur des professionnels de santé et de la rééducation en particulier.

*« Je tiens à remercier Olivier VERAN de nos échanges constructifs et de la mise en œuvre concrète et rapide de ces importants progrès, déclare Pascale MATHIEU à l'issue de cette réunion. Je me réjouis également de la tenue prochaine du Ségur de la Santé publique. Le Conseil national de l'ordre sera comme toujours présent pour rappeler la place essentielle de la kinésithérapie dans notre système de santé. La prévention et la rééducation par le mouvement sont des investissements d'avenir, indispensables pour la santé de nos concitoyens. »*

**Contact presse : [communication@ordremk.fr](mailto:communication@ordremk.fr) – Laure Ehret au 06 20 18 85 31**